



**FORMATION PRÉPARANT AU CERTIFICAT EUROPÉEN D'ADMINISTRATION DES BREVETS
(EPAC/CEAB)**

2025

COURS EN LIGNE

Calendrier :

6 sessions matinales d'une demi-journée
les 15 et 28 mai, 12 juin, 3 juillet, 4 et 11 septembre 2025

ET

une session d'une journée entière le 25 septembre 2025

Programme provisoire

N.B: Chaque session sera constituée de présentations, d'exercices et de discussions des solutions possibles, couvrant les sujets du syllabus du certificat EPAC/CEAB.

Les sujets correspondants de l'EPC et du PCT seront traités de façon regroupée.

Quatre sessions d'une demi-journée le jeudi 15 mai, mercredi 28 mai, jeudi 12 juin et jeudi 3 juillet 2025, 8:30 – 12:00 CEST

Ces sessions porteront en priorité sur les sujets suivants :

- l'origine du système des brevets, le rôle des brevets, les critères de brevetabilité, les systèmes de brevet et leur hiérarchie, le droit de priorité, le système du PCT et le Bureau international, le système de la CBE et l'OEB,
 - le dépôt d'une demande PCT et le dépôt (direct) d'une demande de brevet européen, y compris les conditions d'obtention d'une date de dépôt et les exigences formelles
 - la recherche, la publication et le dépôt de demandes divisionnaires,
 - l'entrée dans la phase nationale et régionale d'une demande internationale et, plus particulièrement, l'entrée en phase européenne.
-

Deux sessions d'une demi-journée les jeudi 4 et jeudi 11 septembre 2025, 8:30 - 12:00 CEST

Ces sessions porteront en priorité sur les sujets suivants :

- l'examen préliminaire international et l'examen à l'OEB,
 - les procédures après la délivrance (oppositions, limitations et révocations) ainsi que les procédures de validation nationale et de recours, la JUB
-

Session de clôture

Une session d'une journée complète le jeudi 25 septembre 2025, 8:30 – 12:00 and 13:30 – 17:00 CEST

- Dernière session de questions-réponses avant l'examen EPAC-CEAB. Discussion d'épreuves antérieures.
-

Supports de cours

Durant la formation, les participants sont censés avoir à disposition, au minimum, les supports suivants :

- la CBE, le PCT, les Directives CBE, le Guide du Déposant, les Directives PCT de l'OEB, le Droit National Relatif à la CBE, une version à jour du Règlement relatif aux taxes (RRT) et un calendrier